

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 7 AVRIL 1915

G.-E. DION, Administrateur

Lettre de Monseigneur M. F. Richard

Rogersville, 24 mars 1915. Monsieur le Rédacteur: Le ministre de l'agriculture, dans son rapport sur l'agriculture à la chambre d'assemblée, à Frédéricton, a parlé de la bono accordé aux provinces de la confédération qui est fort considérable.

Est-ce que le gouvernement va songer qu'il y a dans la province une population française de 100,000 âmes, presque tous cultivateurs? Que cette population augmente par le baptême et l'immigration de 10,000 par décade? Que les Acadiciens sont les seuls qui ouvrent la forêt vierge pour agrandir le domaine public? Que c'est cette population qui garde la représentation au fédéral dans le Nouveau-Brunswick?

te à enseigner dans la langue française aussi bien que dans la langue anglaise les élèves qui fréquentent cette école. Rogersville le pense, offrirait tous les avantages désirables. D'abord, cette paroisse serait une leçon pratique et démontrerait à la jeune génération ce que peut faire notre jeunesse courageuse. Ensuite Rogersville est admirablement située pour répondre au besoin central et sur le chemin de fer Intercolonial, de manière qu'il ne serait pas nécessaire de changer de train pour y arriver.

Elections Civiques Ville d'Edmundston

Avis est par les présentes donné que L'ELECTION ANNUELLE pour LE MAIRE ET LES ECHEVINS de la ville d'Edmundston aura lieu MARDI, LE 20 AVRIL courant. Les nominations seront reçues par le sousigné jusqu'à Six Heures P. M. le 16 Avril courant.

Town of Edmundston Elections

Notice is hereby given that the ANNUAL ELECTION FOR MAYOR and ALDERMAN for the Town of Edmundston will be held on TUESDAY, the 20th DAY of APRIL INST. Nominations as required by law will be received by the undersigned up to Six O'clock P. M. of the Sixteenth day of April instant.

Dernières Nouvelles de la Guerre

L'Italie marchera bientôt

Rome, 6.—La grande activité qui règne actuellement dans la flotte de guerre italienne est témoin que, sans avoir une grande importance par eux-mêmes, sont cependant significatifs.

Un sous-marin est pris dans un filet

Paris, 6.—Un sous-marin s'est fait prendre dans un filet construit spécialement pour ce genre de capture et tendu au large de Douvres, suivant le correspondant du Petit Journal, à Dunkerke.

Le Whist au Couvent

Comme toujours le whist d'hier soir au couvent, a été un succès. L'organisation était parfaite et tous se sont amusés on ne peut mieux.

St-Léonard

C'est avec le plus grand regret que la paroisse de St-Léonard enregistre la mort de leur bon et dévoué curé, M. J. A. Babineau, décédé le 31 mars dernier et dont la sépulture a eu lieu le 6 courant.

NAISSANCES

A St-Hilaire ch. M. Félix Ouellet un fils né aujourd'hui. Aussi à St-Hilaire chez M. Willie Beaulieu une fille. En ville le jour de Pâques, Mde Damase Bourgoin de St-Jacques a donné naissance à une fille. Parrain et marraine: M. F. X. Carrier et Mde J. Dubé.

Nouveaux Installés

St-Léonard est maintenant installé à Five Fingers, où il s'occupe du commerce d'épicerie. M. Noël Violette vient d'acheter la propriété de son frère Cyr Violette où il doit ouvrir un commerce. On nous apprend que M. J. W. Hall, d'Edmundston, N. B., vient de recevoir un deuxième char de chevaux et juments. Avis aux intéressés.

Causerie Anti-Tuberculeuse

Prendre l'habitude de toujours respirer le plus profondément possible et toujours par le nez dont le mucus est microbicide. Ne pas s'habituer à porter des foulards, qui rendent le cou sensible au moindre changement de température.

Encore un joli succès

Paris, 6 (2.05 p. m.).—Le communiqué officiel du Ministère de la Guerre, cette après-midi, est comme suit: "La pluie et le brouillard continuent sur toute la ligne de bataille. Au sud-ouest de Vanquois, nous avons pris pied dans une des fortifications de l'ennemi. Au bois d'Ailly (sud-est de St-Michel) à notre gain de trois lignes successives de tranchées, déjà annoncées, il faut ajouter la capture de prisonniers, d'une mitrailleuse et d'un obusier.

La prise du Mont Hartmann dans les Vosges a été un fait d'armes glorieux.

Paris, 5.—Une description pleine de vie de la prise de la Montagne Hartmann-Weilerkopf, dans les Vosges, par les troupes françaises a été donnée dans un bulletin spécial du ministère de la Guerre. "Un petit groupe de soldats réussit à atteindre le sommet de bonne heure, en janvier et à établir une position dans un petit fort; mais, bien qu'ayant résisté à des attaques incessantes, ces soldats durent se rendre par suite de la famine, nonobstant le fait que beaucoup persévèrent dans leurs efforts pour les seconds.

Un siège régulier

"Toutes les troupes étaient remplies de l'idée de la revanche et attendaient avec impatience le signal de l'attaque. Durant le reste du mois de janvier et en février, les opérations de siège furent préparées et le 5 mars, on livra un assaut. Les tranchées allemandes furent pendant deux heures le point de mire d'un violent feu d'artillerie et nos hommes réussirent à capturer de puissants blocs de maisons allemandes et une partie de la première ligne de tranchées. L'ennemi opposa quatre vigoureuses contre-attaques le 5 mars et deux autres le matin du 6, mais notre feu le repoussa.

Nouveaux Installés

"Le 6 mars, nous nous portâmes de rechef à l'attaque. On se mit à fortifier les tranchées conquises, et le feu des Allemands, bien que vif et nourri, ne l'était pas assez, cependant, pour chasser nos hommes, qui ambitionnaient d'emporter les autres lignes de fortifications allemandes, confiants dans la victoire finale.

Annoncez dans Le Madawaska

Hygiène préventive de la tuberculose

Vivre le plus possible au grand air, choisir pour sa chambre à coucher une grande pièce dont les fenêtres sont toujours ouvertes pendant le jour, être ouvertes la nuit en préservant si c'est nécessaire le lit par un paravent. Ne manger d'aliments que soigneusement cuits, se faire examiner par un vétérinaire et s'ils sont tuberculeux, les faire abattre immédiatement.

Hygiène spéciale aux tuberculeux

Hygiène spéciale aux tuberculeux.—Les précautions précédentes lui sont naturellement applicables, mais il en est d'autres qui lui sont spéciales. 1. Crachats et crachoirs.—Le phthisique chez lui comme au dehors, doit toujours cracher dans un crachoir fermé contenant une solution antiseptique, ou dans un mouchoir de papier qui sera brûlé comme le contenu du crachoir, non seulement pour ne pas répandre sa maladie mais encore dans son propre intérêt. En négligeant de détruire des milliers de microbes qu'il rejette et pour lesquels est le meilleur terrain de culture, il se réinfecte et annule les effets de son traitement. Le tuberculeux ne doit pas ravaler ses crachats, qui peuvent infecter ses voies digestives, notamment l'intestin, mais il s'efforcera d'éviter la toux qui n'a pas pour but de favoriser l'expectoration et qui le fatigue. La volonté a une action puissante sur la suppression des toux inutiles.

CARTES D'AFFAIRES

- Casier Postal "S" Tel. 28-41 MAX. D. CORMIER B. A. Avocat, Notaire Public EDMUNDSTON, N. B. A. M. CHAMBERLAND B. A. AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC Bureau: Grand Falls St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine. Anderson Siding, le 15 de chaque mois. rnone 34 PIO H. LAPORTE Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B. Casier Postal "S" Tel. 46 A. M. SORMANY, M. D. Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B. J. A. GUY, M. D. Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B.

DR Z. VEZINA Ex-élève des Hôpitaux de Paris. —Médecin spécialiste— de l'Hôpital de Fraserville Spécialité: Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge. Bureau: 151 rue Lafontaine Fraserville, P.Q. Tél. Kamouraska, No. 322. Tél. National, " 519 Heures de Bureau: 10 hrs à 11.30 hrs a. m. 2 hrs à 5 hrs p. m. Soir: 7 à 8 P.M.

J. A. RATTEY Médecin-Vétérinaire EDMUNDSTON, N. B. Casier Postal, 8 Téléphone JOHN J. DAIGLE MARCHAND GENERAL EDMUNDSTON, N. B. FIRMIN MICHAUD Marchand de Liqueurs ST-LEONARD, N. B.

A. E. THIBAUT MARCHAND DE MEUBLES Assortiment complet EDMUNDSTON, N. B. J. A. DAIGLE HOTELIER ANDERSON SIDING, N. B.

NEW VICTORIA HOTEL Rue Victoria Chambres confortables. Service de premier ordre. Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs. S. J. BERNARD, Edmundston, N. B.

RESTAURANT Salle à Dîner Repas à Toute Heure Cuisine de Premier Classe Service de Premier Ordre Pâtisseries de toutes sortes dérivées sur commande UNE VISITE EST SOLLICITEE CHEZ JOHN E. AUBEE Rue Victoria, EDMUNDSTON, N. B.



LETTRÉ PASTORALE

(Suite)

pour éviter toute difficulté pouvant survenir dans la suite, l'Église a déclaré que les noms des futurs contractants devront être publiés trois fois dans l'église à l'office public. Elle déclare aussi que tous ceux qui connaissent quelque empêchement au mariage projeté, sont strictement obligés, sous peine de péché mortel, de le faire connaître à temps à l'autorité compétente. Quand les futurs contractants sont bien connus et qu'il y a d'autres raisons suffisantes, le prêtre, en vertu des Facultés reçues du Saint-Siège par l'entremise de l'Évêque, peut dispenser d'une ou de plusieurs de ces publications.

2) Fiançailles. Quand deux personnes contractent entre elles des fiançailles en bonne et due forme, si l'une ni l'autre ne peut, légitimement, et sans péché grave, se marier avec une tierce partie, à moins toutefois que les fiançailles n'aient été proprement dissoutes. Pour que les fiançailles aient force d'empêchement prohibitif, il faut qu'elles soient faites par écrit et signées par les deux parties, et, en outre, soit par le curé, ou l'Ordinaire, c'est à dire l'Évêque du lieu, soit par au moins deux témoins, et dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne pourrait écrire, ce fait doit être mentionné dans le document, en y ajoutant la signature d'un autre témoin.

3) L'eu simple. Cet empêchement provient de l'émission du vœu de ne jamais se marier, du vœu de chasteté, du vœu d'entrer en religion et du vœu de recevoir les Saints Ordres. Comme chacun de ses vœux exclut le mariage, une personne liée par l'un ou l'autre d'entre eux, qui entre dans l'état du mariage, commet un péché mortel contre son vœu, à moins qu'elle n'en ait auparavant obtenu la dispense de l'autorité compétente, mais le mariage est valide et n'a pas besoin d'être renouvelé.

4) Religion mixte. Cet empêchement survient quand une personne baptisée catholique désire se marier avec une personne baptisée non-catholique, pourvu que la personne non-catholique n'ait pas été baptisée dans l'Église. Leur mariage serait illicite, mais valide, à moins qu'il n'ait été contracté devant un magistrat ou un ministre hérétique, car dans ce cas, il serait invalide, comme nous allons le voir en parlant de l'empêchement de clandestinité.

EMPECHEMENTS DIRIMANTS. Outre les empêchements de consanguinité et d'affinité sous leurs différentes formes, les autres empêchements qui rendent le mariage nul et invalide sont : l'âge, l'erreur, la violence grave ou la crainte, le lien matrimonial, les vœux solennels, le rapt, l'impuissance physique, la disparité de culte, l'adultère avec promesse de mariage, le meurtre du conjoint avec promesse de mariage, et l'adultère et le meurtre du conjoint à la fois avec promesse de mariage.

1) L'âge. Il est défendu par la loi de l'Église de se marier avant d'avoir atteint l'âge convenable. La limite d'âge assignée est de 14 ans pour l'homme et 12 ans pour la femme.

Les personnes au-dessous de cet âge ne peuvent valablement contracter mariage, à moins que ce ne soit un cas particulier où elles aient une connaissance qui dépasse de beaucoup leur âge.

2) L'erreur. Une erreur substantielle qui regarde la personne rend le mariage nul et invalide, comme, par exemple, serait le cas, si quel-

qu'un croyait se marier avec une certaine personne, et que cette même personne serait frauduleusement représentée par une autre.

3) La violence grave ou la crainte. Quand la violence grave ou la crainte est injustement mise en œuvre pour amener, par force, l'une ou l'autre des parties à donner son consentement, le mariage est invalide.

4) Le lien matrimonial. Le lien matrimonial déjà existant ne permet ni au mari ni à la femme de se remarier, tant que tous deux sont vivants. Le divorce civil n'a aucun effet sur le lien matrimonial contracté à la cérémonie du mariage. La mort seule peut rompre le lien qui unit le mari et la femme, et pour que la partie qui reste puisse contracter un nouveau mariage, il faut que la mort de l'autre partie soit bien prouvée. Une longue absence ou la présomption en faveur de la mort ne sont pas des preuves suffisantes. Une fois que le mariage a été contracté et consommé, aucune dispense ne peut être accordée pour un nouveau mariage du vivant des conjoints.

5) Les vœux solennels. Les vœux solennels sont ceux qui lient absolument les membres du clergé et de quelques Ordres religieux, et les empêchent de contracter mariage valablement sans une dispense du Saint-Siège.

6) Le Rapt. L'enlèvement par force d'une des parties rend les deux parties incapables de contracter un mariage valide, tant que l'une demeure forcément au pouvoir de l'autre. L'empêchement cesse d'exister aussitôt que pleine liberté lui a été rendue.

7) L'impuissance physique. — Quand une personne ou toutes deux à la fois sont physiquement incapables de se marier, l'Église déclare que toute tentative de mariage de la part de ces personnes n'est pas un mariage valide.

8) Disparité de culte. Cet empêchement n'est pas le même que celui de "Religion mixte." Dans l'empêchement de "Religion mixte," les deux parties sont baptisées tandis que dans le cas présent, il s'agit du mariage d'une personne catholique à une personne non-baptisée. Dans le premier cas, le mariage, quoique illicite, est valide, à moins qu'il n'ait été rendu invalide pour quelque autre raison. Dans le cas présent, où il s'agit de différence de culte ou de religion, toute tentative de mariage, sans auparavant avoir obtenu la dispense voulue, outre l'offense grave qu'elle constitue, n'est pas un mariage du tout.

9) L'adultère avec promesse de mariage devant avoir lieu après la mort de l'autre conjoint, ou le meurtre d'un des conjoints avec promesse de mariage, ou les deux crimes à la fois, rendent les personnes, qui ont ainsi conspiré, incapables de contracter valablement mariage entre elles. La raison pour laquelle l'Église a institué ces empêchements est d'enlever tout motif capable de pousser à commettre des crimes si horribles, puisque ces personnes perdent ainsi par leur crime tout espoir de jamais se marier ensemble.

OU CLANDESTINEMENT. L'empêchement de clandestinité a été fréquemment expliqué par des commentaires sur le décret *Ne Temere*, par lequel cet empêchement a été étendu à l'Église tout entière. Il nous suffira de vous rappeler les principales ordonnances de cet important décret.

1) Seuls sont valides les mariages contractés devant l'Ordinaire (ou l'Évêque,) le curé du lieu, ou un prêtre délégué par eux, et aussi deux témoins. Un témoin ne suffit pas.

2) Le curé doit s'assurer si les contractants sont libres d'entrer dans le saint état du mariage. Par conséquent, ceux qui se marient dans une autre paroisse que la leur, devraient se procurer, de bonne heure et non pas à la dernière minute, un certificat de leur pasteur, attestant qu'ils sont libres, et le présenter aussitôt que possible au pasteur de l'endroit où ils doivent se marier.

3) Comme le pasteur est tenu d'enregistrer l'acte de mariage à l'endroit où se trouve inscrit l'acte de baptême des conjoints, et si l'un des conjoints appartient à une autre paroisse, notifier le curé de cette paroisse, il faut que tous ceux qui désirent se marier en dehors de leur propre paroisse, obtiennent un certificat de baptême, et le présentent quelques temps avant la date du mariage au pasteur qui doit les marier.

4) Pour que les contractants soient mariés dans une paroisse, il faut qu'au moins l'un d'eux ait résidé

dans cette paroisse, au moins un mois, à moins toutefois qu'ils ne soient toujours en voyage et n'aient pas de domicile; dans ce cas, tout prêtre, de quelque endroit que ce soit peut obtenir de son évêque, la permission de les marier.

5) Il devrait être de règle de célébrer le mariage devant le curé de la mariée, à moins qu'on ne puisse alléguer un motif légitime pour en agir autrement et choisir le curé du mari.

Nous ne pouvons exhorter trop instamment les fidèles à éviter les tentatives de mariage illicites et scandaleuses en présence d'un autre que le curé d'un des conjoints. Une telle conduite est particulièrement une source de graves scandales quand un catholique va se marier devant un magistat ou un ministre hérétique. Le fait que la loi civile reconnaît le contrat civil comme valide, comme le reconnaît d'ailleurs tout autre contrat pour acheter, vendre, construire ou détruire est de peu de profit à l'âme, quand elle sait que Dieu la regarde, comme criminelle et vivante dans l'état de péché mortel.

Ces personnes ne devraient pas non plus se faire illusion à la pensée qu'elles peuvent aisément faire ré-

valider leur mariage, après un certain temps et retourner à la pratique de leur religion. Il est peu de cas où ceci soit praticable. La difficulté d'obtenir du conjoint non-catholique la promesse de permettre d'élever les enfants dans la foi catholique, aussi bien que l'entourage et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, rendent presque impossible, en beaucoup de cas, l'obtention des dispositions et des conditions requises pour accéder à la dispense et revalider le mariage. Le temps s'écoule aussi, et ce qui était difficile au commencement le devient encore plus, les péchés s'accroissent, la foi diminue, et à la fin la mort arrive et ne trouve aucun changement à ce triste état de choses, et après la mort vient le jugement.

Pour éviter ces dangers et ces scandales, les pères et les mères devraient surveiller soigneusement la fréquentation de leurs enfants; les enfants, de leur côté, ne devraient pas oublier l'esprit et les lois de notre Mère la sainte Église, et ne pas s'exposer, dès le commencement, à une vie criminelle et malheureuse en ce monde, et au grand danger de la perte éternelle de leurs âmes. (Suite à la troisième page)

CHEVAUX

Arrivé de Mardi le 6 un autre char de

Chevaux et Juments pesant de 1250 a 1650 tous jeunes et seront vendus absolument garantis. Venez les voir.

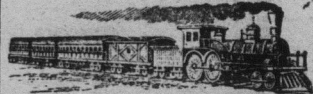
N'oubliez pas que j'ai toujours en mains un stock de Bois à finir, Hard Pine et épinette, aussi que Brique, Gazoline, Chaux, Ciment, Caltor, Grains, Blé d'Inde, Moulée de toutes sortes, etc.

Mes Voitures d'été sont arrivées

et j'ai la plus belle ligne dans ces voitures dans le pays. Rappelez-vous que quand vous achetez ici, vous n'avez pas affaire à l'étranger, vos billets ne sont pas envoyés en dehors et vous avez affaire à moi seulement.

J'achète mes voitures directement de la manufacture. Alors il y a toujours moyen d'arranger les paiements et régler les billets d'une manière satisfaisante. J'ai aussi une belle ligne de harnais de voiture et d'ouvrage.

J. W. HALL Edmundston, N. B.



HEMIN DE FER TEMISCOUATA

HORAIRE depuis le 10 Novembre 1914
Express : Dép. Riv. du Loup 7.30 a. m.
Arr. Conners N. B. 12.45 p. m.
Mixte : Dép. Riv. du Loup 10.30 a. m.
Arr. Conners N. B. 8.38 p. m.
Express : Dép. Conners N. B. 3.20 p. m.
Arr. Riv. du Loup 8.35 p. m.
Mixte : Dép. Conners N. B. 7.00 p. m.
Arr. Riv. du Loup 4.20 p. m.



Synopsis of Canadian North-West Land Regulations

THE sole head of a family, or any male over 18 years old may homestead a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. Applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub-Agency for the District. Entry fees may be made at any Dominion Lands Agency (but not Sub-Agency), on certain conditions.
Duties—Six months residence upon and cultivation of the land in each of three years. A homesteader may live within nine miles of his homestead on a farm of at least 80 acres, on certain conditions. A habitable house is required except where residence is performed in the vicinity.
In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter-section also 8-acre homestead. Price \$3.00 per acre.
Duties—Six months residence in each of three years after earning homestead patent; also 30 acres extra cultivation. Pre-emption patent may be obtained as soon as homestead patent on certain conditions.
A settler who has exhausted his homestead right may take a purchased homestead in certain districts. Price \$3.00 per acre.
Duties—Reside six months in each of three years, cultivate 30 acres and erect a homestead house. The area of cultivation is subject to reduction in case of rough, scrubby or stony land. Live stock may be substituted for cultivation under certain conditions.
W. W. CORY, G.M.C.
Deputy of the Minister of the Interior.
N. B.—Unauthorized publication of this advertisement will not be paid for.—4288.

SO' VENIR DE FAMILLE Important Registre Familial
Prix : l'exemplaire, 10c.
Le cent : \$8.00
S'adresser à l'auteur
Rev. E. P. Chouinard
St-Paul de la Croix
Comté Témiscouata P. Q.
n. 5-6 m

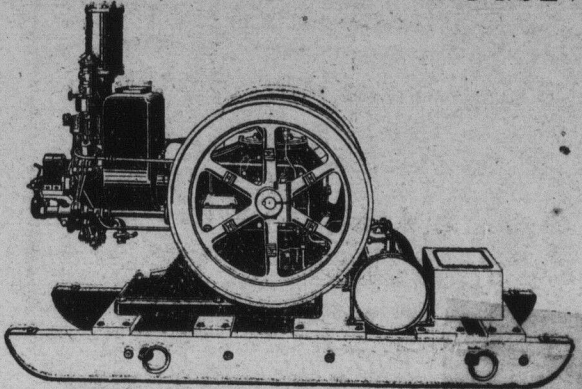
L'UNION MUTUELLE
Compagnie d'Assurance sur la Vie.
PORTLAND, N. B. Maine
Etablie en 1848
Actif, plus de \$19,000,000
Dépôt au Gouvernement à Ottawa \$1,762,000
A. P. LABBIE, Gérant.
Agence : PORT KENT, MAINE
Résidence : Edmundston, N. B.

POUR VOS IMPRESSIONS COMMERCIALES
Adressez-vous a l'imprimerie "LE MADAWASKA"
Travail Rapide et Soigné.
DEMANDEZ NOS PRIX
Abonnez-vous au "MADAWASKA"



**\$15.00**  
 Nous pouvons prendre les ordres de vos habits sur commandes faits par  
**La Compagnie Semi-ready**  
 délivré dans dix jours. Absolument garanti. Entrez voir les échantillons chez  
**J. MOSCOVICZ**  
 Edmundston, N. B.  
**\$15.00**

**MOTEUR A L'HUILE (MOGUL)**



Agents des McCormick dans le comté du Madawaska

**JOHN B. CLAIR,** Clair, N. B.  
**JERRY BOUROT,** Baker Lake, N. B.  
**ALEX. NADBAU,** Albertine, N. B.  
**PAUL E. CYR,** Edmundston, N. B.  
**PAUL CLAVETTE,** St-Basile, N. B.  
**TOON THERRIAULT,** Green River  
**A. B. VIOLLETTE,** St-Leonard  
**HARTLEY MARTIN,** Martins  
**S. SIMONOVITZ,** Grand Falls  
**DOCITHE NADEAU,** Baker Brook  
**TAYLOR & PRESCOTT,** Peterson Siding

L'engin à l'huile **MOGUL** est le dernier perfectionnement de l'engin à combustion interne à gouverneur type trottelle. Cet engin marche avec l'huile de charbon ou la gazoline ce qui est d'un grand avantage sur l'engin ordinaire d'autant plus que l'huile de charbon a un pouvoir explosif plus grand avec une dépense moindre et beaucoup moins de danger à manipuler.

L'engin **MOGUL** possède une crank enfermée et des valves automatiques et les engins de 1 force en montant sont munis de huiler à force automatique.

Ces engins sont construits de 1 à 50 forces et sont pourvus à la manufacture d'un magneto. Chaque engin développe 20% de plus que le nombre mentionné par la manufacture.

Les engins de 1, 1 1/2, 2, 3 forces sont absolument à l'épreuve du froid et n'ont pas besoin d'être vidés même dans les plus gros froids.

Pour plus d'informations et pour nos catalogues veuillez vous adresser à l'agence McCormick locale la plus rapprochée de même que pour les machines suivantes :

Lièuses  
 Moissonneuses  
 Faucheuses  
 Rateaux automatiques  
 Rateaux à fonctionnement de côté  
 Faucard à foie  
 Chargeur à foie  
 Presse à foie  
 Charrues Oliver  
 Cultivateur Oliver  
 Herbes à disques  
 Herbes à dents  
 Herbes à ressorts

Houe à cheval  
 Epareuse basse à fumier  
 Séparateurs  
 Hache paille  
 Crank Axle Wagons  
 Epareuse à engrais  
 Wagons Democrat  
 Engin à l'huile de charbon  
 Rouleaux  
 Batteuses  
 Fils à lièuses  
 Ecraseuses à couteaux  
 Scufflers, Scieuses

**International Harvester Co. of Canada Ltd.**  
 ST-JOHN, N. B.

**LETTRE PASTORALE**

(Suite de la 2ème page)

Mais l'Eglise, qui a fait des lois pour déterminer ces empêchements, peut en dispenser pour des raisons justes et valables, c'est-à-dire s'abstenir d'appliquer la loi dans des cas particuliers. Cependant, pour accorder une telle dispense, il ne suffit pas que les contractants n'aient d'autres raisons pour se marier que leur mutuelle affection. Il faut de bonnes et solides raisons pour ainsi déroger à la loi de l'Eglise, et ces raisons devraient être exposées sans retard au pasteur, et non pas quelques heures seulement avant le temps fixé pour le mariage. Le pasteur aura alors le temps de peser ces raisons, et, s'il le juge à propos, écrire à l'Evêque pour obtenir la dispense nécessaire.

Afin d'empêcher les fidèles de demander des dispenses trop librement, l'offrande d'une amône devant être employée à des œuvres pieuses est prescrite. Lorsqu'ils ne peuvent payer cette amône, ou ce tarif, elle est diminuée suivant leur moyens, ou, s'ils ne peuvent payer du tout, et que leurs raisons pour obtenir dispense sont bonnes, la dispense est accordée sans exiger aucun tarif.

Rappelez-vous, Nos très Chers Frères, que le désir et le souhait de l'Eglise, aussi bien que ses lois, sont que ceux, liés par des engagements s'opposant à leur mariage, ne commencent pas à se fréquenter en vue d'un futur mariage. Un peu de prudence, l'esprit de foi et le sacrifice de soi-même au commencement, éviteront bien des ennuis, et peut-être bien des chagrins et des péchés. Dieu, à ne pas douter, répandra ses bénédictions abondantes sur ceux des fidèles enfants de son Eglise qui, n'écouant pas leurs propres sentiments pour un certain temps, cherchent à suivre la direction de notre Mère la sainte Eglise, à qui le Christ a promis d'envoyer son Esprit Saint "pour lui enseigner toutes choses."

Cette lettre pastorale sera lue dans chaque église et chapelle du Diocèse, le premier dimanche où le pasteur y fera l'office divin, après sa réception.

En vertu de Facultés reçues du Saint-Siège, Nous accordons les mêmes dispenses pour le jeûne et l'abstinence du Carême que l'année dernière. Le règlement du Carême sera donc le même que l'an dernier.

† THOMAS-FRANÇOIS BARRY,  
 Evêque de Chatham,  
 Chatham, N.-B., 2 février 1914.  
 Fête de la Purification de la B.V.M.  
 J. A. HARTT, ptre.  
 Pro Secrétaire.

**A VENDRE**

Une très jolie paire de petits chevaux, 5 et 6 ans, pesant 800 chacun; couleur gris fer, très bien accouplés, très bas prix.

S'adresser par téléphone ou lettre ou visite au Presbytère de St-Hilaire, N. B. 16 1 m p.

**Blé de semence**

La demande pour du blé de semence cette année étant exceptionnellement grande, le département de l'agriculture provinciale a cru bon de faire des démarches pour aider aux cultivateurs à s'en procurer. A cette fin il a acheté 5000 minots du meilleur blé qui peut être obtenu et le vendra aux fermiers au prix étonnant.

Ce grain sera placé à différents endroits dans la province pour le mettre autant que possible à la portée de tous. Les points de distribution seront: Bathurst, Moncton, Frédéricton, Florenceville et Woodstock.

Il est désirable que les membres d'une société d'agriculture envoient leurs commandes ensemble, ce qui diminuera le coût de transport pour chacun. Tous sont priés d'envoyer leurs commandes immédiatement au département de l'agriculture, Frédéricton.

Prix: \$2.00 le minot ou peut être quelques sous de plus, payable comptant.

Par ordre du secrétaire de l'agriculture.  
 Frédéricton, N. B.  
 24 Mars 1915.

**VARIETES**

La pureté de l'âme et de la conduite est la plus belle gloire d'une femme.

La vraie charité consiste à aimer ses amis en Dieu et ses ennemis pour Dieu.

Celui qui prétend tout savoir ignore presque toujours ce que les gens pensent de lui.

Ne jugez pas du goût d'une femme par son mari; elle n'a peut-être pas eu le loisir de prendre mieux.

Trois sur cinq des jeunes filles qui s'évanouissent s'adonnent à être dans le voisinage du jeune homme qu'elles aiment.

Le contentement voyage rarement avec la fortune, mais il suit la vertu jusque dans le malheur.

Abonnez-vous au  
**"Madawaska"**

**Valse Mignonne**

Le dernier numéro du "Passe-Temps" (522) contient dix morceaux de musique dont voici les titres:

10 Chrétiens qui combattent, chant Pascal créé par J.-H. Germain;

20 Stabat Mater, solo et chœur avec violon ad libitum;

30 Valse Mignonne, pour piano par Mme A. Léique Demers;

40 Orchestration, "Ben" 1er Cornet et Trombone;

50 Bon Voyage! marche pour le piano;

60 La femme du Marin, vieille chanson harmonisée par Charles de Sivry;

70 Salut, Drapeau Français! chanson patriotique;

80 Printemps, chanson pour les tout-petits;

90 La Catastrophe de l'Empress, sur l'air de Minuit Chrétiens (redemandée);

10 Kaiser, Kaiser tu es perdu, chanson militaire d'actualité.

Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50; Etats-Unis \$2.00. Adresse: Le Passe-Temps, 16 Craig Est, Montréal. Catalogue de primes envoyé gratis.

**AVIS! AVIS!**

J'ai l'honneur d'informer le public d'Edmundston et des alentours que je viens de recevoir un très beau lot de marchandises pour

**PARDESSUS ET HABILLEMENT**

du printemps et j'ai le plaisir de vous dire que j'ai le plus beau choix à vous offrir à des prix très modérés.

Je profite de l'occasion pour vous remercier du bon encouragement que vous m'avez donné jusqu'ici et je souhaite sincèrement vous revoir pour vos commandes du printemps et de l'été.

Je désire aussi informer les dames en général que je tiens un atelier de confection pour costumes et manteaux.



**Venez me voir avant d'aller ailleurs.**

**Coupe et Satisfaction Garantie**

**J. H. NAP. GOSSELIN**  
**Marchand-Tailleur**

Pour Hommes et pour Dames  
**Edmundston, N. B.**

Je fais les boutons aussi avec l'étoffe que vous apporterez pour costumes et manteaux.

**Fouilleton du Madawaska**

**LA BRISURE**  
par PIERRE L'ERMITE

**Deuxième Partie**

19 (Suite)

— Pourquoi pas?...  
 — D'abord, je ne le crois pas possible dans la circonstance...  
 — Pauvre enfant!  
 — Et puis... moi, si j'étais un homme, le châtelain surtout, je voudrais venir à bout de Cudegné, autrement... Je voudrais qu'il y eût une équation entre mon château de pierre et mon influence sociale... Je n'admettrais jamais de n'être

qu'un plus gros sac d'écus dans un village... Je voudrais en devenir le cerveau... le cœur...  
 — Vous... si vous étiez un homme, vous vous mettriez "cuté"...  
 — Et pourquoi pas, si Dieu m'aurait fait le très grand honneur d'appeler?...  
 — Enfin, conclut Gilles... je vois que vous êtes une jeune fille bien malheureuse...  
 — Parce que mon seul bonheur, à moi, est impuissant à me contenir...  
 — C'est grand, cela...  
 — C'est chrétien, tout simplement... Mais je vais laisser votre tête se reposer de cette morale inattendue...  
 — Vous ne me fatiguez pas... Ça me change... Vous me mettez moralement au vert... Le temps est superbe, voulez-vous faire un peu de peinture avec moi?...  
 — Excusez-moi, pour ce matin, j'ai un malade à voir absolument... Excepté, si vous vouliez m'accom-

pagner...  
 — xquis... Hier, M. le curé...  
 Ce matin, un malade!... Est-ce que ce soir, nous ne veillerons pas un petit mort?...  
 — Si c'était nécessaire...  
 — Et penser que je pourrais maintenant fumer ma cigarette sur l'asphalte sacrée de la rue Royale avec de vieux amis...  
 — Allez-y donc!... Vous en mourez d'envie...  
 — Dites plutôt que je gêne vos petites priérites...  
 — Mais il s'agit d'un malheureux qui va mourir...  
 — C'est délicieux...  
 — Je ne vous demande rien... Papa sera enchanté de vous donner sa matinée... Tenez, le voilà...  
 — J'aimerais mieux Pascale...  
 — Enfin, décidez-vous!... Moi, je pars...  
 — Et je vous accompagne... Ce doit être un cancerux... probablement...  
 — Mon... laryngite tuberculeuse... seulement...  
 — Seulement...  
 — Et Gilles, secouant la tête, acheva de plier sa serviette.

**CHAPITRE VIII**

Gilles monta rapidement dans sa chambre, pour faire ses provisions, à tout hasard!

Partant avec Pascale, il pouvait

s'attendre à une multiplication de stations. Pour parer à cet accident, il prit ses cigarets, son album, un roman très vert, dont il avait éché la couverture, mit le tout dans la poche de sa fourrure, et redescendit.

Au bas de l'escalier, il trouva M. François l'air toujours satisfait.

— Je viens de vendre douze beaufs...  
 — Douze cents francs de bénéfices...  
 — A peu près...  
 — Vous m'exagérez!... Vous faites éclore en mon âme des poussées d'ambition... Et pourtant, admirez-moi!... Je vais conduire Pascale chez ses montants... Entrez, votre fille a une manière de recevoir ses amis à la campagne qui n'est pas sur le guide Besleker...  
 — Mais... mon pauvre Gilles...  
 — Non, non!... Ce sont des sensations nouvelles que je n'ai pas encore dans ma collection... Je raconterai la chose sur le boulevard... Ça édifiera tout plein mes petites relations!...  
 — Vous prenez l'auto?  
 — Oui...  
 — Alors, pas l'imprudences pas de quatrième vitesse!... Vous conduisez à Paris; mais ici, c'est tout autre chose... il faut compter avec notre côté à pie, avec la carrière, le passage à niveau, les paysans,

les arbres coupés, les chiens, les vaches...  
 — Les beufs!...  
 — Mais oui, mon-sieur, les beufs aussi...  
 — Soyez absolument sans inquiétude!...  
 Pascale était déjà installée; Gilles prit le volant de direction; fit quelques tours de haute école avant de sortir du parc, pour dissiper les craintes paternelles; et, après un savant virage en arrière, s'élança sur la côte grimpeuse, dans la direction des Hauts-Ribiers.

Jean Régner, le malade de Pascale, habitait, à trois kilomètres, sur le plateau, une sorte de petit verger normand situé dans les champs. Avec une automobile, c'était, en temps ordinaire, l'affaire de quelques minutes; mais les pluies et les charrois avaient rendu les routes abominables.

A une allure ultra-raisonnable, les jeunes gens prirent donc le grand chemin des écoliers... Créneau avec son abaye... Sainte-Radegonde et les petites fermes pittoresques jetées, à la débânde, comme un bouquet dénoué de coquelicots à travers les immenses champs de blé qui entourent Montcaux.

M. François n'aurait éprouvé aucune inquiétude à voir hier sa voiture sur la route, car Gilles était au fond la prudence même, tenant

d'abord beaucoup à sa jolie petite peau, et ensuite ne voulant endormir ni Pascale, ni une carrosserie toute neuve de vingt mille francs.

Bientôt, une maison apparut bâtie avec du bûche de terre et de paille, couverte de chaume, et entourée d'un clos plein de vieux pommiers, aux troncs moussus, dont quelques-uns rampaient presque sur le sol.

— C'est là!... dit Pascale.  
 — J'arrête sur la route?...  
 — Non!... montez dans l'herbe...  
 Et la jeune fille sauta sur le tapis.

— Entrez-vous, Gilles?...  
 — J'aime presque mieux garder la voiture...  
 — Dans ce cas, ne vous impatientez pas!... D'ailleurs, ma visite sera courte, je ne veux pas abuser d'un néophyte!  
 — Restez tout le temps que vous voudrez; j'ai un album...  
 — Oh! alors!...

En effet, Gillenormand dessinait et peignait avec passion. C'est des rares choses qui le préoccupent tout entier. Dans sa primitive jeunesse, il rêva même de faire de la peinture le but de toute sa vie. Il ne fallut rien moins que la menace terrible d'être absolument déshérité par sa famille, pour l'empêcher d'entrer

(A Suivre)



LE MADAWASKA

Journal Hebdomadaire - EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - Payable strictement d'avance. CANADA, ETRANGER. Un an, Six mois.

TARIF DES ANNONCES. Annonces légales, première insertion, la ligne. Annonces, (A vendre ou à louer) ne dépassant pas 10 lignes.

NOTES LOCALES

M. l'avocat Chamberland, de Grand Falls, accompagné de sa dame est venu passer le jour de Pâques chez les parents de Mademoiselle Chamberland.

Nous faisons encore remarquer que nous ne pouvons absolument pas publier de correspondances qui ne sont pas accompagnées d'un nom responsable.

Mlle Rose-Anna Bouchard, de Waterbury, était de passage à Edmundston ces jours derniers.

M. Joseph David, de Caron Brook est en ville aujourd'hui.

Si vous voulez faire plaisir à une amie, venez au "Madawaska" et achetez lui une belle boîte de papier et enveloppes de luxe.

MM. A. Tabah, de Montréal, E. A. Durancieu, voyageurs de commerce, étaient de passage en notre ville ces jours derniers dans l'intérêt de leur maison.

M. J. S. Dugal, de Ste-Agathe, Me., était de passage dans notre ville hier.

M. Fortunat Lagassé, de Clair, était de passage à nos bureaux ces jours derniers.

Mme Denis Rossignol, de Cabano, était en visite à Edmundston, chez ses parents à la fin de la semaine dernière.

M. J. C. Carruthers, est allé passer ses vacances de Pâques dans sa famille, à Grand Falls.

Venez nous voir pour : Souvenirs mortuaires, bonnets spirituels, offrandes de messes, etc., etc.

Mlle Queeny Albert, de Albertine, N. B., était ces jours derniers l'hôte des Dames Marthe et Any Hébert.

M. Louis Pelletier, de Ledges, avec son fils, est en ville aujourd'hui.

Ecole graduée du Lac Baker

Département avancé. Eva Bonenfant 98, Marie Morneau 97, Malvina Caouette 97, Laura Ouellet 97, Aurèle Caron 96, Lizzie Coulombe 95, Annie Daigle 94, Claudia Nadeau 93, Sara Ouellet 93, Eva Nadeau 91, Amédée Pelletier 11, Allyre Babin, 12, Albert Caron 90, Laura Pelletier 89, Normand Nadeau 87, Albéric Martin 87, Irma Lang 87, Eustache Ouellet 85, Stella Garrity 84, Prime Caron

84, Marie Bouchard 84, Stella Bouchard 83, Albert Morin 82, Pius Lang 80.

Parfaite Assiduité. Malvina Caouette, Eva Bonenfant, Lizzie Coulombe, Allyre Babin, Albert Caron, Annie Daigle, E. Nadeau, Laura Ouellet, Marie Morneau, Amédée Pelletier, Albéric Martin, Claudia Nadeau, Laura Pelletier, Stella Bouchard, Sara Ouellet, Marie Bouchard, Stella Garrity, Eustache Ouellet, Wilfrid Morin, Pius Lang, Aurèle Caron, Normand Nadeau, Luc Caron, Prime Caron, Wilfrid Caron, Irma Lang, Albert Morin, Albert Beaulieu, Joseph St-Germain.

Département Primaire. Ida Pelletier 97, Régina Morneau 96, Virginie Lang 96, Cécile Daigle 96, Albéric Caron 96, Catherine Garrity 92, Imelda Pelletier 91, Irénée Bouchard 90, Catherine Ouellet 90, Adam Morneau 90, Léonide Ouellet 90, Georgina Pelletier 89, Yvonne St-Germain 89, Azild, Nadeau 88, Pius Saucier 88, Émile L. Nadeau 87, Thomas Morin 86, Alphonse Nadeau 85, Joseph Coulombe 85, Willie Saucier 85, Prim-Souzy 84, Marie Jeanne Beaulieu 84, Emile Caron 85, Zéline Pelletier 83, Léonide Nadeau 82, Gloria Lang 81, Rosanna Coulombe 82, Léonide Beaulieu 80.

On vient de m'apprendre qu'hier le 6 M. J. Wall, d'Edmundston recevait son second char de chevaux.

Ste-Agathe, Me.

M. Maxime F. Cyr et sa femme sont en promenade chez M. Joseph F. Cyr de St-David, Maine.

MM. Vital F. Cyr, fils de Frank Cyr et M. Carice Cyr, fils de Vital Cyr, sont revenus des chantiers.

M. Frank M. Cyr, fils de M. Maxime Cyr, est de retour chez son père.

Mardi dernier le 6 contrant M. J. W. Hall, d'Edmundston, recevait son deuxième char de chevaux.

M. P. A. Martin est décédé le 27 mars. Il avait été à une soirée. De retour à la maison, il se sentit mal à l'aise et demanda à son épouse de lui préparer un réconfortant. Tandis qu'elle préparait le stimulant, M. Martin se jeta sur son lit. Quelques minutes après, Madame Martin s'aperçut que son mari était mort.

ON DEMANDE

On demande des soldats pour la garnison d'Halifax. S'adresser immédiatement à MAX. D. CORMIER, Capt., Compagnie "G", 67ème Rég't.

Abonnez-vous au "Madawaska"

St Jacques, N. B.

Nos Institutrices, Melles O. Guimond, D. Morneau et Elmina Bédard sont venues passer les vacances de Pâques, dans leur familles.

Melles Ouida Charost et Marthe Morneau, pensionnaires au couvent de Saint-Basile, sont elles aussi venues passer leurs vacances chez leurs parents.

On annonce l'arrivée d'un garçon chez M. Alexis Couturier. Le nouveau-né s'appelle Joseph, Albert.

Pendant que par tout le pays la campagne du "Fait au Canada" bat son plein, ici plusieurs continuent le faire venir et s'agglèment du "Fait aux Etats". Dernièrement, en une seule semaine, on m'assure que plus de \$150.00 ont été envoyés chez Larkin, Lee et autres. Pourquoi? Des niancas et une récompense en vaisselle fleurie. On envoie l'argent aux Etats et ici on achète à crédit, puis on se plaint que nos marchands vendent cher. Achetons donc chez nous le "Fait chez Nous", payons comptant, et nous aurons alors droit et raison de nous plaindre si nos marchands nous survendent, et sur tout nous aurons l'avantage de pouvoir choisir le meilleur marché.

Le catène est fini, Dieu merci. Les réjouissances recommencent, Dimanche soir, il y avait réunion d'avis chez M. Charles Morneau, le populaire maître de poste de Plouffe. Il y avait foule. On s'est fort amusé, c'est à regret que l'on s'est séparé tout en promettant bien d'y retourner.

Saint Jacques n'a plus rien à envier à Montréal. Voici que nous avons des espions comme la Métropole canadienne. Samedi dernier, vers les 10 heures du soir, on croit en avoir vu deux qui sortaient du tambour du Bureau de Poste. Ce n'étaient pas des Allemands.

Notre Révérend Curé est revenu de St-Léonard, où il était allé assister aux funérailles de son cousin, le regretté J. A. Babineau, décédé le 31 du mois dernier. On me dit que notre Curé a prononcé l'Oraison funèbre et qu'il s'est surpassé.

A lire et méditer la brochure intitulée: La légende diabolique du blasphème, en vente au presbytère de Saint-Jacques. Cinq centimes l'exemplaire seulement.

Avis.—Les personnes qui désirent acheter des bons chevaux n'ont qu'à aller chez M. J. W. Hall, d'Edmundston. Il vient de recevoir un deuxième char.

Bonne Nouvelle

Nous sommes heureux de transmettre à nos lecteurs qui s'occupent d'agriculture la bonne nouvelle que nous communiquons M. J. Augur, Bernier, secrétaire de la société d'agriculture pour la paroisse Madawaska.

Le département d'agriculture à Fredericton s'est procuré 5000 boisseaux de blé de première qualité afin d'en fournir au prix coûtant aux cultivateurs qui en désiraient. Le prix sera de quelques centimes de plus que \$2.00 le boisseau. Les cultivateurs désireux de se procurer ce blé de choix pour la semence devront donner leur commande aux secrétaires de sus-désignés qui se chargeront de faire venir ensemble toutes les commandes afin de sauver un certain montant sur le prix de transport.

STE ROSE DU DECELE

Les paroissiens de Ste-Rose ont fait, le jour de la fête de St-Joseph, de l'excellente besogne. Ils ont profité de la venue du Dr Rochon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada, pour faire bénir leur superbe bannière qu'ils avaient gagnée lors d'un récent concours et grâce à l'initiative et au travail ardu de Messieurs Jos. Chamberland et C. Thériault et autres membres de la Société.

A 8.30 heures M. l'abbé Lavoie, assistant-curé, célébrait la messe. Tous les membres de l'Union qui compte au delà de 125 à Ste-Rose, auxquels s'étaient joints, Messieurs le Dr Dulé, le notaire Beaulieu, A. Landry, C. Beaulieu, C. Boucher et C. Ouellette de Notre-Dame du Lac, et messieurs Auguste et Fr. Bérubé et Louis Dugal d'Edmundston, s'y étaient rendus en procession, bannière en tête. Après la messe M. l'abbé Lavergne, vicaire Notre-Dame de Lévis, invité pour la circonstance fit un magnifique sermon. Il a démontré que le devoir des canadiens français qui s'impose d'une façon urgente est de s'unir sur le terrain économique. Catholiques, ils ont le droit de fuir les sociétés condamnées et neutres pour s'unir entre catholiques canadiens français. Ils ont aussi le devoir de ne pas donner à des étrangers leurs épargnes. Leur entrée dans les sociétés mixtes ou neutres à l'heure qu'il est, serait d'autant moins excusable que de solides sociétés nationales réclament leur appui, sont capables de donner autant d'avantages que toute autre société et offrent des garanties de placements excellentes. Donc, au point de vue religieux et national, il importe que les Canadiens français n'entrent que dans des sociétés nationales; c'est un premier pas de fait sur le terrain de l'indépendance économique.

Les paroissiens de Ste-Rose ont prouvé qu'ils étaient capables de comprendre ces vérités et de ressentir ces sentiments exposés avec tant de chaleur et d'éloquence par le distingué prédicateur. Aussi à la conférence qui eut lieu après la messe dans la salle spacieuse de l'Union, il y avait foule et on peut même dire que toute la paroisse y assistait. Là encore il y eut discours. M. Lavergne insista sur la prévoyance que doivent avoir les membres pour n'être pas obligés d'abandonner leurs assurances faute de ne pouvoir payer.

Le Dr Rochon discuta la mutualité en général et insista sur la nécessité pour les Canadiens-français de s'enrôler dans des sociétés nationales. En des termes clairs et précis il fit connaître la supériorité de ces associations nationales sur les sociétés neutres et mixtes. Puis il fit l'histoire de l'Union St-Joseph et démontra son alliance avec la question bilingue d'Ontario sans se gêner pour démontrer la duplicité de nos pires ennemis M. le curé Lavoie ajouta quelques paroles de remerciements et de félicitations. Avant que la foule se disperse M. Lavergne dit encore quelques mots en faveur d'un journal hebdomadaire à 8 pages qu'il a fondé à Lévis appelé La Lumière. Une trentaine de paroissiens s'empressèrent de donner leur abonnement.

Comme résultat de cette conférence, 23 nouveaux membres s'enrôlèrent sous la bannière de la société St-Joseph du Canada.

UN PAROISSIEN.

Nous apprenons aussi avec plaisir que M. Ubald Martin de St-Basile a remporté le 1er prix pour le blé à l'exposition agricole de Fredericton. Nous félicitons M. Martin et nous en profitons pour faire remarquer que contrairement à l'opinion de beaucoup on peut récolter du blé en Madawaska et du bon.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA. Fondée en 1868. Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900. SIÈGE CENTRAL: 7 et 9, Place d'Armes, Montréal. Capital autorisé: \$2,000,000.00. Capital payé et surplus: \$1,663,900.84.

POUR GUERIR LE RHUME ET LA TOUX. Le Sirop Goudron et d'Huile de Foie de Morue de MATHIEU. n'arrête pas seulement un rhume mais le guérit. Ses propriétés toniques et restauratrices permettent à l'organisme de faire disparaître un rhume pour toujours.

SIROP MATHIEU DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE.

AUX MARCHANDS Du Madawaska. La CIE de CHAUSSURES de FRASERVILLE. Nous portons un stock considérable de Chaussures en Cuir, en feutre, de souliers à l'huile, de bas de chantiers, lacets, vernis, etc.

Abonnez-vous au "Madawaska" ANNONCEZ DANS "LE MADAWASKA"

La Farine Snow White est la meilleure